

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CASTRES - 8102 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 05/11/2024 - 2767 - 2023 B 00468 - 978 339 414 - 4SA.HOM

VINCENT VIE - COMMISSAIRE AUX APPORTS

COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE TOULOUSE.

13 Rue Paule Raymondis – 31 200 TOULOUSE

4SA.HOM
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 9, impasse de la bergerie
81 700 BERTRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par l'associé unique de la société concernant les apports en nature faits à la société 4SA.HOM des actions de la société SGS , nous avons établi le présent rapport prévu par l' article L.225-147 du Code de commerce.

La valeur des titres apportés constitutifs de cet apport en nature a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Société bénéficiaire de l'apport

La société 4SA.HOM est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune de valeur nominale, ayant son siège social au 9 impasse de la Bergerie 81700 BERTRE

Le capital de la société est réparti comme suit :

- Monsieur Samuel CALVAYRAC : 100 actions en pleine propriété

La société a pour objet principal l'acquisition , détention et gestion de toutes valeurs mobilières , titres de placements ou de participations dans toutes sociétés , quel qu'en soit l'objet , et également toutes prestations au profit de ses filiales.



1.2 Apporteurs et biens apportés

Apporteurs :

Les apporteurs de titres sont :

-Monsieur Samuel CALVAYRAC, né le 14 Aout 1971 à Toulouse (31) qui apporte les 23 actions qu'il détient en pleine propriété.

-Madame Salomé CALVAYRAC, née le 20 novembre 2000 à Toulouse (31) et Madame Sacha CALVAYRAC, née le 25 Octobre 2005 à Saint Jean (31), titulaires indivis en pleine propriété de 22 actions qu'elles apportent à la société.

Biens apportés : Titres de la Sas SGS

Les apporteurs ont convenu de l'apport à la société 4SA HOM des actions qu'ils détiennent dans le capital de la SAS SGS.

Cette société présente les caractéristiques suivantes :

La société SGS est une société par actions simplifiée au capital de 45 000 Euros divisé en 45 actions de 1000 Euros chacune de valeur nominale, ayant son siège social Route de Mazamet- centre commercial la Galerie Pyramide du Siala -81 100 CASTRES , immatriculée le 30 Janvier 2013 au Registre du Commerce et des sociétés de Castres sous le numéro 452 342 660

L'exercice social de la société SGS commence le 1^{er} octobre et prend fin le 30 septembre de chaque année.

La société SGS a pour objet principal la coiffure mixte.

Monsieur Samuel CALVAYRAC est président de la société SGS.

Les actions apportées de la société SGS sont évaluées à la somme de cent quatre vingt douze mille euros (192 000 €) soit une valeur pour chaque action de Quatre mille deux cent soixante six euros et 67 cts (4266.67 €)

Cette dernière tient compte principalement de la valeur du fonds de commerce de coiffure mixte crée et développé par la SAS SGS et de sa situation nette au 31 Mars 2024, date d'établissement de la dernière situation comptable

Pour l'évaluation du fonds de commerce, il a été retenu principalement un pourcentage du chiffre d'affaires.

Total des apports des titres apportés : 45 actions de la société SGS

W

Total des apports :

192 000 €

2. Vérifications effectuées et appréciation du commissaire aux apports

En vue de la présente opération, tous les documents nécessaires ou estimés utiles ont été mis à notre disposition et notamment pour les sociétés :

- Projet de contrat d'apport des différents apporteurs.
- Comptes annuels des sociétés SGS AU 30.09.2023 et situation intermédiaire au 31.03.2024.
- Extrait kbis récent de la société SGS.
- Etat complet des inscriptions de privilège et de nantissements de la société SGS.
- Tous documents nécessaires à l'appréciation des valorisations, notamment la note établie par l'expert comptable de la société SGS.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier :

- La réalité des actifs apportés ;
- La valeur attribuée à ces apports, ainsi que la méthode de valorisation ;
- La non-surévaluation des apports.

Et nous assurer que les éléments intervenus depuis la date de ma nomination n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les statuts.

4. Conclusion

En conclusion de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports des actions de la société SGS s'élevant à **CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS (192 000 €)** n'est pas surévaluée et qu'en conséquence la valeur des apports est au moins égale au montant du capital social de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Toulouse le 4 Novembre 2024

Vincent VIE

Commissaire aux apports

